

La Division E de la GRC envisage l'utilisation de maisons modulaires. Les livrables incluent la fabrication, la livraison et le montage de différentes maisons modulaires de 1 000 à 1 500 pi² (2 à 3 chambres, 1 à 2 salles de bain), ainsi que la préparation du site et le raccordement aux services, dans des emplacements à travers la Colombie-Britannique.

Les besoins peuvent inclure les suivants :

7. Préparer le site des maisons modulaires, ce qui inclut le terrassement de mise à niveau et le raccordement aux services;
8. Livrer et installer les unités modulaires sur le site, ce qui inclut leur montage;
9. Construire un bloc ou une fondation en béton pour les maisons modulaires et les garages;
10. Monter les maisons modulaires sur les fondations et les raccorder aux services;
11. Construire des garages à côté des maisons modulaires, au besoin;
12. Effectuer certains travaux préliminaires, y compris les suivants :
 - l) entrée de cour en gravier;
 - m) clôtures;
 - n) perron et marches avant;
 - o) trottoirs en béton;
 - p) dalles de béton pour les réservoirs à mazout;
 - q) déménager et ériger des poteaux électriques, comme indiqué;
 - r) fournir et installer des réservoirs à mazout;
 - s) fournir et prolonger les conduites d'eau sanitaire et potable sous la dalle du sous-sol à un mètre en dehors de l'empreinte du bâtiment;
 - t) raccorder les conduites d'eau sanitaire et potable aux services publics installés dans le cadre du contrat précédent;
 - u) fournir et installer les appareils d'éclairage et l'équipement électrique dans le plancher du sous-sol, comme indiqué;
 - v) fournir et installer un appareil de chauffage alimenté au mazout (électrique/propane) et ses commandes, et prolonger une conduite d'air non soumise aux normes de dégagement dans les planchers du sous-sol, comme indiqué.

Par ailleurs, nous souhaitons obtenir des commentaires et des observations des entreprises pour savoir ce qui, selon elles, serait utile dans une demande de propositions future. Voici quelques-unes des questions de la GRC :

- **Q1 : Profil du répondant** – Veuillez tracer le profil général de votre organisation ou groupe d'organisations. Y inclure également toute information qui pourrait être utile pour démontrer l'expertise de votre organisation dans le cadre de ce projet. Inclure le nom, l'adresse postale, le numéro de téléphone et l'adresse de courriel d'une personne-ressource désignée.
- **Q2 : Emplacements** – Dans quelles autres régions votre organisation pourrait-elle travailler, en dehors de la Colombie-Britannique (p. ex. Ouest, Est, Centre du Canada, Nord canadien)?
- **Q3 : Mise en œuvre**
 - Date de livraison prévue à compter de la date d'attribution du contrat

- Combien de temps faudra-t-il, de l'attribution du contrat à la livraison, selon une conception existante approuvée par la GRC ou selon les spécifications et conceptions existantes de votre entreprise :
 - A) pour terminer la fabrication après la conception définitive?
 - B) pour exécuter les travaux sur le site?
 - C) pour livrer les maisons à l'emplacement éloigné?
 - D) pour finaliser et installer les maisons sur leurs fondations permanentes et les inspecter?
- **Q4 : Exigences en matière d'efficacité énergétique** – Dans le cadre de l'**initiative d'écologisation du gouvernement**, la GRC étudie la possibilité d'exiger la cote ÉnerGuide 80 pour les unités d'habitation préfabriquées. Est-ce possible? Quelles autres exigences en matière d'efficacité énergétique devrait-on inclure?
- **Q5 : Développement durable** – Avez-vous des suggestions pour inclure des éléments de conception écologique permettant de réduire les déchets, d'améliorer l'efficacité énergétique et l'utilisation rationnelle de l'eau, et d'optimiser l'utilisation de matériaux naturels dans la conception des unités d'habitation préfabriquées?
- **Q6 : Contenu autochtone et local** – La GRC veut maximiser le contenu autochtone en exigeant du contenu autochtone et local, de façon générale ou pour des aspects précis. Les « avantages locaux » pourraient inclure les équipements loués, les immeubles, l'hébergement, les services alimentaires, etc. S'il y a lieu, décrivez les contraintes ou les possibilités dans les domaines suivants :
 - a) Avez-vous des idées pour encourager la formation et les stages pour les Autochtones dans la conception et la fabrication des unités et dans les travaux requis sur le site pour installer les maisons préfabriquées?
 - b) Ressources locales : Comment peut-on optimiser l'utilisation de ressources et de matériaux locaux dans la conception, la fabrication, le transport et l'installation des unités d'habitation préfabriquées? Quelles difficultés entrevoyez-vous au chapitre de l'obtention de ressources locales, selon les regroupements pour lesquels vous seriez potentiellement intéressés?
- **Q7 : Risques** – Quels problèmes, enjeux ou risques (d'ordre technique environnemental, fonctionnel, organisationnel, financier, etc.) pourraient nuire à la bonne réalisation du projet?

Date de clôture

Les réponses à la présente DR seront acceptées jusqu'à 14 h (heure avancée du Pacifique), le 26 juin 2020.

Les réponses peuvent être transmises par la poste, par télécopieur ou par courriel, à l'autorité contractante :

Amy Wang
 Agente d'approvisionnement
 QG Division E de la GRC
 Arrêt postal 1004

14200, Green Timbers Way
Surrey (C.-B.) V3T 6P3 CANADA
Télécopieur : 778-290-6110
Amy.Wang@rcmp-grc.gc.ca